



Dans le cadre de la procédure de révision générale de ses 11 Plans Locaux d'Urbanisme, la MEL organise les premières concertations et réunions publiques.

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un plan composé de plusieurs zones distinctes (zones agricoles, zones urbaines...) sur lesquelles des règles de constructibilité s'appliquent. Ces dernières permettent ou interdisent la construction de bâtiments, d'équipements, de voiries... Tout permis de construire est délivré sur la base du respect de ces règles. Cet ensemble de règles traduit, à l'échelle métropolitaine, un projet d'aménagement et de développement durable du territoire.

Une fois approuvé, tout PLU peut voir ses règles ajuster, ses zones et périmètres évoluer au gré des mouvements démographiques, économiques, sociaux ou environnementaux du territoire, enjeux auxquels les règles du PLU doivent répondre, et s'adapter.

Pourquoi réviser les PLU en vigueur ?

L'élargissement récent de la MEL à de nouvelles communes fait que la métropole est actuellement couverte par 11 PLU (1 PLUi et 10 PLU communaux couvrant les communes des anciennes communautés de communes des Weppes et de la Haute-Deûle) alors que la MEL porte un projet commun sur l'ensemble de ses 95 communes membres. Dès lors, une harmonisation de ces différents documents d'urbanisme est nécessaire.

Par ailleurs, bien que les précédents PLU soient récents, le territoire métropolitain connaît des évolutions rapides. Elles sont pour la plupart la résultante de l'évolution réglementaire et de la concrétisation des stratégies de la MEL à l'instar du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) récemment approuvé, du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) ou encore du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan de Mobilité, en cours en révision. Le PLU doit également apporter des réponses concrètes aux conséquences et aux enseignements issus de la crise sanitaire.

L'élaboration d'un PLU unique sur la Métropole permettra donc de doter l'ensemble du territoire d'un cadre actualisé et harmonisé, propice à relever de nouveaux défis.

Le registre numérique

La concertation doit aussi permettre à chacun d'exprimer ses attentes et de donner son avis. A cet effet, depuis le 2 octobre 2021, une mise à jour du registre dématérialisé de la concertation a été mise en ligne. Elle est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-MEL> [1]

Les réunions publiques

Plusieurs réunions publiques, exposant la démarche du PLU3 et ses enjeux pour le territoire, sont prévues avant l'arrêt du PLU. La révision fera ainsi l'objet a minima de 8 réunions publiques, et 4 ateliers thématiques. Les trois premières réunions ont pour objet une présentation générale de la révision du PLU afin que chacun comprenne de quoi il s'agit, comment et sur quoi il peut contribuer. La première réunion s'est tenue le mardi 19 octobre à la MEL, et les deux réunions suivantes auront lieu :

- **Le lundi 8 novembre 2021 à 18h30 (réunion à distance sur l'outil de vidéoconférence CISCO WEBEX),**
- **Le mardi 16 novembre 2021 à 18H30, salle Léopold Dufour, Rue Jean Jaurès, 59221 Bauvin**

- [Le calendrier des réunions Accès](#) [2]
- [Pour comprendre le PLU Accès](#) [3]
- [Pour s'exprimer sur le projet - Le registre numérique Accès](#) [1]
- [Pour échanger - Les réunions publiques Accès](#) [2]

Afficher la date de publication:

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 25/10/2021 - 08:59): <https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/concertation-sur-la-revision-generale-des-plans-locaux-durbanisme-plu-de-la-mel>

Liens

[1] <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-MEL>

[2] <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plu-MEL/evenements>

[3] <https://plu.lillemetropole.fr>